

# Le Coudrion

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Avril 2021 - N°100



VILLE DU COUDRAY  
au Cœur du Coteau



**Dominique SOULET**  
nous parle d'urbanisme

# Sommaire

## 4-7 Au cœur de l'actualité

Urbanisation de la commune : Interview de Dominique SOULET

## 8-13 Au cœur de la vie Coudrionne

Budget 2021

Covid 19 : la campagne de vaccination s'accélère

Les coups de cœur de la bibliothécaire

Recensement militaire

Etat civil

Espace jeunes

Les logements sociaux au Coudray

## 14 Au cœur de l'action

Travaux

## 15 Au cœur de l'animation

Les nouvelles de nos associations

Agenda

Revue municipale trimestrielle  
d'informations du Coudray.

Directeur de la publication : Pascal Micheli.

Rédaction-conception : Anne Le Moigne

Maquette, mise en page, impression :

Imprimerie Delorme - ZA Le Vallier  
11, rue Jean-Perrin - 28300 Mainvilliers.

© Mairie du Coudray / stock.adobe.com

Diffusion : habitants de la commune  
du Coudray.

Mairie : 32 rue du Gord - 28630 Le Coudray  
02 37 28 17 14 - [www.ville-lecoudray28.fr](http://www.ville-lecoudray28.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique.

### Autorisations d'urbanisme du 27/11/2020 au 18/03/2021

#### Déclarations préalables autorisées

Lionel MASSON	36 rue de l'Ancienne Mairie	création de trois fenêtres de toit
Suleyman DEMIREL	43 rue des Gaudinières	clôture
Joël MATRAS	15 impasse de la Vallée	remplacement portail, portillon et barreaudage
Bouaphanh SENE AMATMOUNTRY	7 impasse Alexandre Gougis	clôture
SCI ANGIE	25 rue de l'Ancienne Mairie	piscine
Nicolas BELOT	7 rue du Docteur Martial Taugourdeau	changement porte de garage, élargissement portail
Daniel ROGER	4 rue de la Croix Chaussant	clôture
Tarik DIAL	22 rue du 18 Août	transformation de la porte de garage en baie vitrée
Xavier EON	3 impasse du Chêne	transformation de la porte de garage en baie vitrée
Ramazan DOGAN	2 impasse des Bardeaux	remplacement portail, création portillon et clôture
SCI VOGUE	6 rue du 19 mars 1962	modification de la façade, création d'ouvertures
Dominique TAPON	77 rue du Gord	changement porte de garage
Stéphane GENDRON	20 rue de Voves	création d'une fenêtre
Geneviève FONTENAS	57 rue du Gord	remplacement portail, portillon et porte de garage
Pascal EMMANUEL	1 impasse du Chêne	abri de jardin
Kadefi ERDEM	23 rue du 18 août	rénovation bâtiment annexe

#### Permis de construire autorisés

Raoul MOREIRA	9 impasse Alexandre Gougis	extension
Suleyman DEMIREL	43 rue des Gaudinières	extension
INGENIMM	37 rue des Bellangères	création d'un logement
Jeoffray PISSOT	4 impasse du parc	extension
Pierre-François BAZIRE	6 impasse des Tilleuls	garage

Frédérique WAEGEMAN / 02 37 28 11 95 / [frederique.waegeman@ville-lecoudray28.fr](mailto:frederique.waegeman@ville-lecoudray28.fr)



Ce centième numéro de notre Coudrion est historique.

Historique parce qu'il est le centième et que les quatre-vingt-dix-neuf qui l'ont précédé retracent vingt-cinq ans de notre histoire. Un quart de siècle au cours duquel notre monde a changé, a évolué, s'est transformé. Nous-mêmes, dans cette période, nous avons grandi, mûri, vieilli. Même notre Coudrion a changé pendant ces années : la rétrospective que nous vous proposons en fait foi.

Mais ce numéro est aussi historique parce qu'il est tourné vers l'avenir. Nous vous présentons ce que nous vous proposons de faire de votre commune dans les vingt-cinq

ans qui viennent. Le coup d'envoi de l'urbanisation de la Butte Cordelle, derrière le CM 101 et face à l'Espace Gérard Philipe, est donné. Ce projet nous occupera, nous et nos successeurs, pendant au moins vingt ans, plus vraisemblablement, vingt-cinq ou trente. Nous vous en parlons abondamment dans les pages qui suivent et vous aurez votre mot à dire à l'occasion de la concertation qui va s'ouvrir et dont nous vous expliquons les modalités.

C'est un beau symbole de regarder vers l'avenir en se souvenant du passé ! C'est ce que vous propose ce numéro exceptionnel de notre journal municipal.

Mais entre le passé et l'avenir, il y a le présent. Et ce présent est fait d'espoir : l'espoir que la vaccination contre la Covid 19, désormais fortement amorcée s'ouvre à des tranches de plus en plus larges de la population. Jusque-là réservée aux personnes de plus de 75 ans, elle vient de s'ouvrir aux plus de 70 ans et continuera dans les semaines à venir à s'ouvrir à d'autres tranches de la population. Plus vite une part significative de la population sera vaccinée, plus vite nous pourrons retrouver la vie normale à laquelle nous aspirons tous.

Mais tant que l'immunité collective n'est pas acquise, il faut continuer à être prudent. C'est ce qu'une nouvelle fois je vous invite à faire en vous demandant de respecter les gestes barrières ainsi que les instructions données par le gouvernement, même si, parfois, il est difficile de les comprendre.

On nous dit qu'à l'extérieur on risque moins d'être contaminé. Alors profitez du printemps qui revient pour sortir, vous aérer, et apprécier les nombreux espaces verts que notre commune met à votre disposition.

Continuez à prendre soin de vous.

**Votre Maire,  
Dominique SOULET**

# Dominique SOULET, maire, nous parle de l'urbanisation de la commune



**Le Coudray (LC) : Monsieur le Maire, le conseil municipal du 8 février a délibéré sur les modalités de la concertation en vue de la constitution d'une ZAC appelée à porter l'urbanisation de la Butte Cordelle. De quoi s'agit-il ?**

**Dominique SOULET (DS) :** La zone d'aménagement concerté (ZAC) est un outil d'urbanisme qui permet à une collectivité de réaliser l'aménagement de terrains à bâtir en vue de leur vente. L'opération peut être menée soit directement par la collectivité, soit par un opérateur choisi par elle. C'est un instrument que nous connaissons bien au Coudray. Je rappelle en effet que le plateau des Larris a été urbanisé au travers d'une ZAC constituée en 1990 et qui perdure encore aujourd'hui.

**LC : Et justement, où en est-on de l'urbanisation des Larris ?**

**DS :** Seuls trois lots restent à commercialiser : deux entre l'avenue du Baron Rouillard de Beauval et la rue Félix Tasseau et un à l'angle de l'avenue du Baron Rouillard de Beauval et de l'avenue de l'Europe (actuellement utilisé comme parking). Nous travaillons sur le cahier des charges que nous soumettrons prochainement aux promoteurs. Environ 120 logements devraient ainsi voir le jour d'ici la fin de notre mandat actuel (2026).

**LC : Et après ?**

**DS :** Le centre-ville du Coudray sera entièrement urbanisé et nous pourrons commencer l'urbanisation des terrains situés derrière le CM 101 et face à l'Espace Gérard Philipe, ce que nous appelons la Butte Cordelle. Même si aucune construction ne sera entreprise sur ces terrains avant plusieurs années, il nous faut amorcer ce projet dès à présent. Il s'agit en effet d'urbaniser 28 hectares, dont nous n'avons pas totalement la maîtrise foncière. Il faut le temps d'acquérir les terrains, de réfléchir à leur aménagement dans le respect des règles d'urbanisme qui s'imposent à nous (Code de l'environnement, Plan local d'urbanisme, Schéma de cohérence territoriale, Directive paysagère, Plan local de l'Habitat de Chartres Métropole ...), de consulter l'ensemble des partenaires intéressés et bien sûr la population.

**LC : Vous voulez donc dire qu'aujourd'hui le projet n'est pas arrêté ?**

**DS :** Loin de là ! A ce stade nous avons travaillé sur les contraintes particulières du lieu qui se trouve dans un axe de préservation des vues sur la cathédrale de Chartres et sur une typologie de logements qui nous semble cohérente pour notre commune. Au-delà rien n'est intangible et ce sera à la concertation de faire évoluer le projet. Et puis ce programme va s'étaler sur une période de 25 à 30 ans. Cela laisse le temps de l'affiner, de l'améliorer. Il serait bien présomptueux d'affirmer que nous sommes capables aujourd'hui de définir ce que sera l'urbanisme de notre commune dans 25 ans !

**LC : Et en pratique, quelles sont les options retenues ?**

**DS :** Nous sommes partis du principe que, pour s'intégrer harmonieusement dans l'existant, ce nouveau quartier devait respecter les principes d'urbanisation historiquement retenus dans notre commune : densité de construction modérée, présence d'espaces verts structurants, réseau dense de circulations douces piétonnes et cyclables. La préservation des vues sur la cathédrale devra rester une préoccupation permanente, ce qui milite dans le sens d'une limitation de la hauteur des constructions et en faveur du développement d'espaces verts mettant en scène ces vues.

Les premières esquisses en plan et en perspective, montrent bien l'importance des espaces verts dans ce projet.



## **LC : Combien de logements seront construits dans cette nouvelle zone ?**

**DS :** Dans l'état actuel de nos réflexions, nous pensons que nous pourrions offrir de 650 à 800 nouveaux logements au terme de ce programme (dans 25 ou 30 ans).

La typologie de ces logements pourrait être la suivante :

- 400 à 500 logements en petits immeubles collectifs (R + 2),
- 60 à 75 logements en maisons-appartements (R + 1),
- 65 à 80 logements en maisons de ville (maisons accolées),
- 125 à 145 maisons individuelles sur des terrains de 450 à 750 m<sup>2</sup>.

L'ensemble de ces constructions serait susceptible d'amener de 1 400 à 1800 habitants supplémentaires dans notre commune. Sur une période moyenne de 25 ans, l'accroissement moyen annuel de la population serait de l'ordre de 60 à 70 personnes, ce qui est parfaitement raisonnable.

## **LC : Cet accroissement de population va générer des besoins en matière d'équipements publics. Avez-vous anticipé cette question ?**

**DS :** Bien sûr ! Lors du conseil municipal du 8 février, il a été institué une commission chargée de faire des propositions d'implantation pour la maison des associations – bibliothèque que nous envisageons de construire. J'ai demandé à cette commission de réfléchir en même temps à une éventuelle redistribution des bâtiments scolaires existant et d'intégrer dans sa réflexion la nécessité d'une extension future de ces bâtiments. Nous estimons le besoin à terme à quatre ou cinq classes supplémentaires. Par ailleurs, j'ai souhaité que nous réservions, dans la Butte Cordelle, un espace qui sera destiné à accueillir une résidence pour les personnes âgées. C'est une demande forte de la population et il nous faut la satisfaire. Là encore, il nous faudra mener la réflexion pour choisir le bon emplacement et le bon modèle. Nous pourrions éventuellement y associer un autre équipement public.

## **LC : Comment la population sera-t-elle associée à l'élaboration de ce projet ?**

**DS :** Dès à présent une concertation va s'ouvrir pour déterminer le périmètre de la future ZAC. Les modalités en sont précisées par ailleurs dans ce numéro. Par la suite et tout au long de l'évolution du projet, la population sera associée à sa conception au travers d'enquêtes publiques et de concertations. La population sera informée par Le Coudrion, par le site internet de la commune, par une exposition en mairie et par des réunions publiques lorsque les conditions sanitaires le permettront, de l'avancée de nos réflexions. Elle pourra librement s'exprimer et faire part de ses propositions. Celles-ci seront étudiées et intégrées dans la réflexion.

Nous ne sommes qu'au début d'une longue période d'échanges et de discussion. Bien sûr ceux-ci devront rester courtois. Nous n'entendons rien imposer. Tout est ouvert à la discussion.

Nous avons à dessiner le Coudray des générations futures. Nous n'avons pas le droit de nous tromper et toutes les contributions seront les bienvenues.



## Création de la zone d'aménagement concerté (zac) de la butte Cordelle objectifs poursuivis et modalités de concertation

Comme Monsieur le Maire l'explique dans son interview, dans le cadre de sa politique de développement, la commune souhaite mettre en œuvre un projet urbain sur son territoire. A ce titre, elle envisage de réaliser une opération d'aménagement destinée à l'habitat et dénommée **ZAC DE LA BUTTE CORDELLE**. Pour ce faire, la commune a mandaté la SAEDEL afin de mener les études pour définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière. La « Butte Cordelle » constitue un secteur visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements comme définit dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du plan local d'urbanisme (PLU). A une échelle plus large, ledit secteur figure comme une partie d'un pôle d'urbanisation identifié au Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération de Chartres Métropole.

### **Ce secteur se situe au sud de la commune et est délimité :**

- au nord par les franges du tissu urbanisé de la commune (le centre ancien et des équipements publics, notamment l'espace Gérard Philipe ainsi que des équipements sportifs) ;
- à l'ouest par la rue des Bellangères ;
- au sud par la route nationale N123.

Sa superficie de 28 ha et la maîtrise foncière requise font de la « Butte Cordelle » un projet d'aménagement de grande envergure nécessitant le recours à la procédure de ZAC (zone d'aménagement concerté).

### **Dans le cadre de cette procédure, et conformément aux dispositions des articles L. 103-2 et L. 103-4 du Code de l'Urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs suivants :**

- Maîtriser le développement et la diversification d'une offre au sud de la commune pour lutter contre le phénomène d'étalement urbain
- Répondre aux besoins de logements de la commune en s'appuyant sur une étude de marché avec un programme qui devra prévoir une proportion au moins égale aux objectifs fixés par la loi (20 % de logements sociaux conformément à l'article 55 de la loi SRU)
- Programmer des choix d'aménagement permettant une meilleure intégration au tissu existant
- Valoriser les espaces remarquables par la mise en scène de vues sur la cathédrale depuis le site et depuis la rocade
- Maîtriser le foncier avec plus de 40 propriétaires indivis et conjoints et une dizaine d'exploitants agricoles.

### **Conformément aux dispositions de l'article L. 103-3 du Code de l'Urbanisme, les modalités de la concertation ont été définies par le conseil municipal comme suit :**

- Publication dans le bulletin municipal d'un article dédié à la présentation du projet (enjeux, périmètre et programme de la ZAC)
- Affichage public en mairie prenant la forme de panneaux de présentation du projet
- Ouverture d'un registre en mairie destiné à recueillir les avis, les observations, les appréciations et les propositions (32 rue du Gord, 28630 Le Coudray)
- Possibilité pour la population de faire parvenir ses observations par courriel, à l'adresse suivante : [projetbuttecordelle@ville-lecoudray28.fr](mailto:projetbuttecordelle@ville-lecoudray28.fr)
- Insertion dans un journal régional, en page locale, d'un avis annonçant la concertation. L'organisation d'une réunion publique ouverte à la population ne semblant pas possible dans le contexte sanitaire actuel, les échanges entre la municipalité et la population se feront via l'adresse courriel ci-dessus.

# BUDGET 2021

Comme en 2020, la crise sanitaire a des incidences défavorables sur le budget tant en matière de recettes que de dépenses.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier versé par l'État, enregistrera une légère baisse sur 2021.

## Malgré ces difficultés, la commune maintient ses grandes orientations :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant un service de proximité efficace, répondant aux besoins de l'ensemble de la population,
- Volonté de mener une politique d'investissement soutenue en matière de rénovation, d'amélioration et de construction d'infrastructures communales,
- Conserver une pression fiscale des familles raisonnable par une politique de taux d'imposition communaux raisonnés.

La commune a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. La suppression progressive de la taxe d'habitation sera compensée par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties

## Le fonctionnement

### Les recettes

Il est prévu une augmentation des recettes de fonctionnement à 4 194 000 € avec une légère hausse des produits fiscaux et de la dotation de solidarité communautaire versée par Chartres Métropole (+ 22 000 €) et surtout avec un excédent de fonctionnement issu de l'exercice 2020 pour un montant de 370 000 €.

On constate une baisse des produits des services et du domaine, notamment de la location de l'espace Gérard Philippe (-11 000 €) après un niveau historiquement bas en 2020.

### Les dépenses

Les charges de caractère général (fluides, petits matériels et fournitures diverses...) augmentent très modérément. Ceci est le résultat d'une gestion maîtrisée.



Les charges de personnel augmentent un peu plus fortement (environ 8%). Ceci est lié à la reprise en interne de charges précédemment externalisées, au remplacement de personnels absents et aux avancements de carrières.

La commune poursuit le versement de subventions au CCAS et aux associations.

## L'investissement

### Les recettes

Les principales recettes d'investissement sont constituées de :

- Un virement provenant de la section de fonctionnement à hauteur de 408 000 €,
- De subventions versées par les partenaires de la commune (Etat, Département) pour un montant de 612 000 € environ,
- Un emprunt de 400 000 € sera contracté pour boucler le financement de l'investissement.

L'endettement de la commune reste très modéré. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la dette de la commune s'élevait à 2 700 000 € environ, soit une capacité de désendettement de 4 ans et demi (si la commune arrêta d'investir, elle pourrait rembourser sa dette dans ce délai).

### Les dépenses

Les principaux investissements projetés en 2021 sont de 1 735 000 € (2 582 000 € y compris avec les reports de 2020).

#### Travaux dans les bâtiments : 500 000 €

- Fin de la construction du Centre de Loisirs Sans Hébergement,
- Mise en place d'un système de rafraîchissement au restaurant scolaire,
- Poursuite des travaux de mise en accessibilité aux vestiaires du stade et du tennis,

- Démolition d'un bâtiment, construction d'un hangar aux ateliers municipaux.

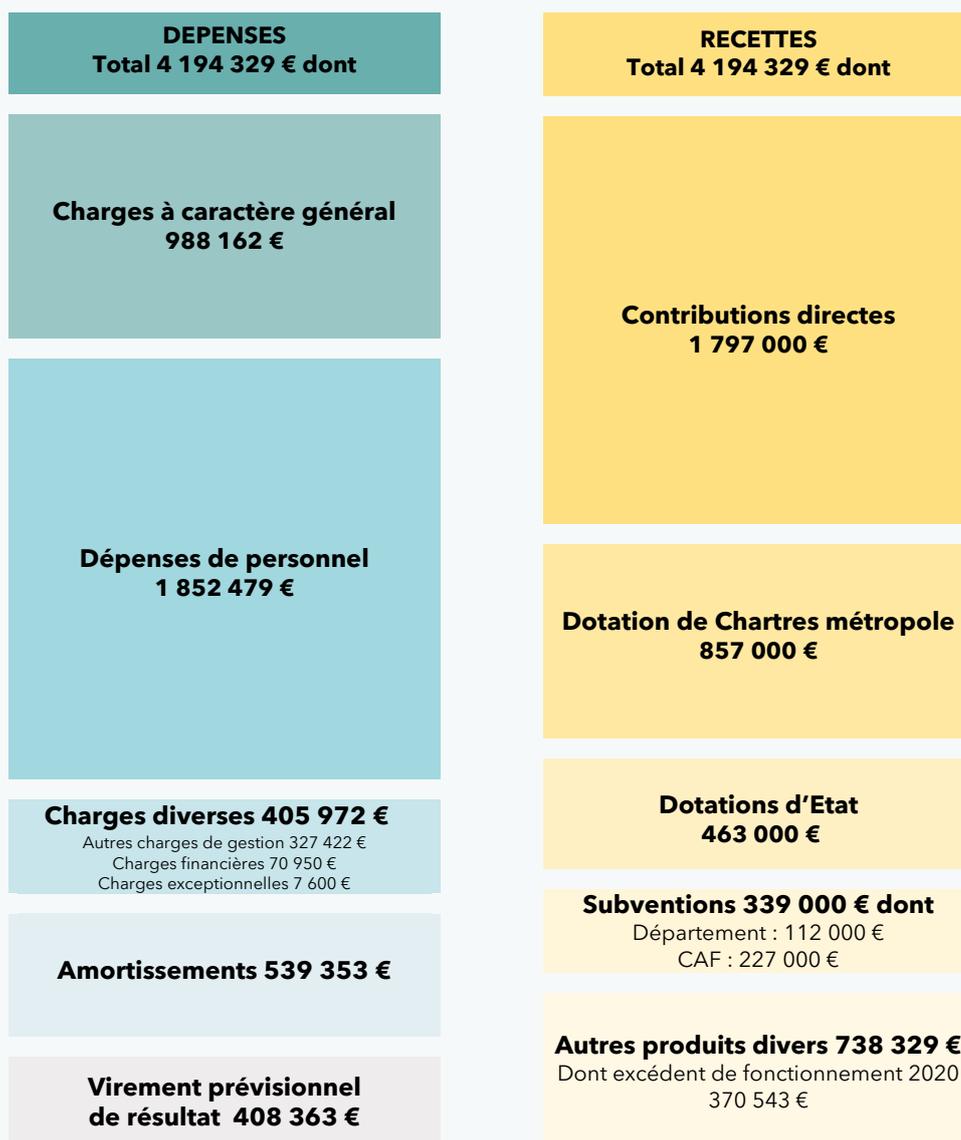
#### Travaux de voirie : 436 000 €

- Agrandissement du parking rue des Chaises et l'aménagement de sa sente,
- Réfection des trottoirs rue de l'Ancienne mairie,
- Remplacement des caniveaux place de l'Abbé Franz Stock.

#### Divers véhicules et équipements : 100 000 €

#### Réfection des courts de tennis : 170 000 €

## BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRINCIPALES RECETTES ET DEPENSES



# COVID 19 : la campagne de vaccination s'accélère

Le centre de vaccination COVID 19 mis en place à Chartreexpo par Chartres métropole vaccine sans relâche depuis son ouverture, le 18 janvier. L'enjeu majeur de cette campagne de vaccination d'ampleur inédite est de protéger au plus tôt les personnes les plus à risque et les plus exposées.

L'organisation est bien huilée maintenant. Les soignants y vaccinaient 720 personnes à la mise en place, 1 000 en février et près de 1 200 par semaine depuis le 8 mars. Si la campagne de vaccination s'accélère et va encore s'accélérer, son rythme est directement dépendant de l'approvisionnement en vaccins. Des livraisons importantes sont attendues dans les semaines à venir.

Depuis le 27 mars, la vaccination est ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans.

## **Vous avez 70 ans ou plus et vous n'avez pas encore été vacciné : la mairie peut vous aider.**

Il n'a échappé à personne que prendre rendez-vous sur la plateforme DOCTOLIB n'est pas chose aisée et c'est d'autant plus vrai pour nos aînés qui n'ont pas internet ou n'ont pas l'habitude d'utiliser cet outil.

Pour cette raison, la mairie se propose de se faire l'intermédiaire entre la population et le centre de vaccination pour faciliter la prise de rendez-vous.

Tous les habitants du Coudray de 75 ans et plus ont



été contactés par les services de la mairie pour leur proposer ce service.

Ceux qui souhaitent en bénéficier sont inscrits sur une liste qui est transmise au centre de vaccination. Celui-ci propose des rendez-vous dont la date et l'heure sont aussitôt communiqués à la personne concernée.

Cette procédure étant applicable à toutes les communes de l'agglomération, un délai d'attente de quelques jours est parfois nécessaire avant d'obtenir le rendez-vous.

Si vous n'avez pas été contacté par la mairie, par téléphone ou par courrier ou si vous avez entre 70 et 75 ans et si vous souhaitez vous faire inscrire sur les listes d'attente, faites-vous connaître auprès de Corinne RAMOS, CCAS 02 37 28 77 90.

## **Dans l'immédiat cette procédure est réservée aux personnes de plus de 70 ans et à celles souffrant de comorbidités graves (liste ci-dessous).**

### **Chaque personne se présentant pour être vaccinée doit présenter :**

- Sa carte d'identité
- Sa carte vitale
- Son ordonnance médicale (en cas de traitement en cours)
- Le questionnaire de santé rempli (disponible en mairie)
- Un certificat médical attestant être un patient à haut risques pour les moins de 75 ans.

**Liste des pathologies :** cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ; maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; transplantation d'organes solides ; transplantation par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes ; certaines maladies rares (voir liste sur le site du ministère de la santé) ; trisomie 21.

**accin COVID-19** **La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC**  
(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

\* Liste sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin.
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*		✓ En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin.
<b>55 à 69 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
<b>Plus de 70 ans</b>	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin.
	Je suis en établissement pour personnes âgées	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination

**N.B. :** Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

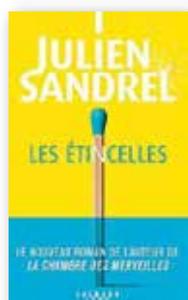
www.solidarites-sante.gouv.fr 29 mars 2021

## Les coups de cœur de la bibliothécaire



**POUR LES ENFANTS...**  
**Mécanique générale** / Philippe Ug – Ed. Les Grandes Personnes

Un magnifique petit livre animé de pop-up pour les mordus de mécanique. A consulter avec un grand afin de préserver les fragiles animations. A partir de 2 ans.



**POUR LES PLUS GRANDS...**  
**Les étincelles** / Julien Sandrel / Calman Lévy

La jeune Phœnix, 23 ans, rebelle dans l'âme, a une faille. Trois ans plus tôt, son père, un éminent scientifique, s'est tué dans un accident de voiture en Colombie en allant rejoindre une autre femme que sa mère. Depuis, Phœnix lui en veut et a abandonné ses études et sa passion pour le piano. Jusqu'au jour où, elle découvre dans un carton relégué à la cave, la preuve que son père se sentait en danger. Aidé de son jeune frère, surdoué et doté d'un humour particulier, Phœnix tente de résoudre l'énigme. Les deux premiers romans de Julien Sandrel sont également disponibles à la bibliothèque.

La bibliothèque municipale est ouverte les lundis, mercredis, vendredis de 16h00 à 18h45.

13, rue de l'ancienne mairie 02 37 91 04 23 / [lecoudray.bibliotheque@orange.fr](mailto:lecoudray.bibliotheque@orange.fr)

## Recensement militaire 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

### En juillet

Les jeunes, nés au cours des mois d'avril, mai, juin et juillet 2005 doivent se présenter à la mairie entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juillet.

LE PARCOURS  
DE CITOYENNETÉ



### En août

Les jeunes, nés au cours des mois de mai, juin, juillet et août 2005 doivent se présenter à la mairie entre le 2 et le 31 août.

### En septembre

Les jeunes, nés au cours des mois juin, juillet août et septembre 2005 doivent se présenter à la mairie entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre

**Les jeunes ne peuvent pas être recensés avant leurs 16**

## Contact

Flora Gosse / 02 37 28 17 14

## Elections : l'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 7 mai inclus.

**Via internet** – vous pouvez utiliser le téléservice de demande d'inscription : <https://.service-public.fr>particulier>vosdroits>  
**A la mairie** – vous devrez remplir le formulaire Cerfa 12669 (disponible en mairie).

**Dans les deux cas, vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.**

## Etat Civil

### Naissances

9 janvier Fleur ALEXANDRE  
13 janvier Helena PINTO  
24 février Clara JOUSSE

### Mariages

21 janvier Thomas SAINTE-BEUVE  
Karine PAGE  
22 janvier Karim TOULI  
Oufa ANBARI  
23 janvier Benoît BRIERE  
Linda HOREAU  
30 janvier Imane ZEMMOURI  
Salmane AMZIL

### Décès

31 octobre Annie HENNEBICK  
15 décembre Ghislaine DEPREZ  
7 janvier Micheline HALLAY  
20 février Malik KOUCEM  
21 février Christian LÉON  
5 mars Christophe MALCUIT  
12 mars André TESSON  
14 mars Guy BRISSARD

## Découverte de la webradio à l'Espace jeunes du lundi 26 au vendredi 30 avril



La commune et l'Association départementale Pep28 proposent aux jeunes Coudrions de découvrir l'univers d'une Webradio, de se plonger dans la connaissance du média et créer

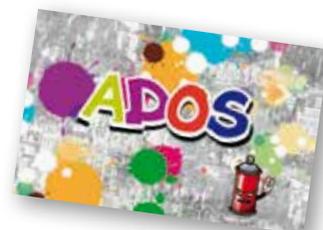
sa propre émission...

L'accueil de loisirs élémentaire Léonard de Vinci accueillera les jeunes les après-midis. L'animation sera assurée par Brice et Jérôme, animateurs bien connus dans les accueils de loisirs de la commune.

L'inscription est possible à la demi-journée mais, l'idéal est de s'inscrire pour la semaine.

Dépêchez-vous, le nombre de places est limité à 10 jeunes !

**Inscriptions :** dans les accueils de loisirs ou aux Pep28, du 24 mars au 14 avril.



VILLE DU COUDRAY  
au Cœur du Coteau

## Contact

Accueil de loisirs 1 rue Françoise Dolto / 02 37 28 32 77  
Pep28 / 02 37 88 14 14 / [standard@pep28.asso.fr](mailto:standard@pep28.asso.fr)

# Les logements sociaux au Coudray

Le cadre de vie verdoyant et calme du Coudray attire de nombreuses familles à la recherche d'une habitation. La commune réceptionne ainsi beaucoup de demandes de logement social.

EN 2020	107 demandes de logement enregistrées dont 75 demandeurs ont sollicité un rendez-vous	55 logements attribués : EURE ET LOIR HABITAT : 39 3F CENTRE VAL DE France : 16
Les logements sociaux proposés sont majoritairement des T3 comprenant 2 chambres, quelques studios et des T5 en appartement ou en maison.		
<b>Les dernières constructions :</b> un ensemble immobilier de 55 logements dont 16 collectifs, situé entre l'avenue du baron Rouillard de Beauval, la rue Françoise Dolto et l'allée des Bosquets, a été livré en décembre 2019 et janvier 2020.		

## 1 - La demande

Un formulaire de demande doit être rempli, en mairie, auprès des bailleurs sociaux ou téléchargé sur le site. [www.demande-logement-social.gov](http://www.demande-logement-social.gov)  
La demande enregistrée est consultable par tous les bailleurs.  
Vous pouvez également y effectuer le renouvellement, la mise à jour ou consulter l'avancée de votre dossier.

## 5 - L'attribution du logement

Le bailleur prend rendez-vous avec les futurs locataires pour une visite du logement. Si ces derniers acceptent le logement, la mairie est informée de l'attribution.

## LA DEMANDE DE LOGEMENT AU COUDRAY

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les services de la mairie se sont dotés du logiciel CERBERE. Ce système informatique d'enregistrement des demandes de logement social et de gestion, de partage et de numérisation des demandes, directement relié aux bailleurs, permet d'assurer un meilleur suivi.

## 2 - Mieux comprendre votre situation

**Michelle CHEYMOL**  
adjointe en charge du logement  
peut vous recevoir en mairie pour comprendre vos attentes et soutenir votre dossier lors de la commission.  
► Sur rendez-vous  
**les mercredis, de 9h à 12h.**  
02 37 28 17 14

## 4 - Les bailleurs fixent une date de commission

**La mairie n'est pas décisionnaire.**  
Pour chaque logement à attribuer, la mairie propose 3 dossiers. Certains logements sont d'office réservataires.  
**Trois critères doivent être respectés :**  
la mixité sociale, les conditions de ressources, la composition de la famille de votre dossier.

## 3 - Les bailleurs informent la mairie du Coudray des logements libérés

**Eure et Loir Habitat :** 212 logements dont 110 collectifs.  
**Immobilière Centre Loire :** 116 logements dont 40 collectifs. **3F**  
**Habitat Eurelien :** 43 logements dont 12 collectifs.

## Rappel des engagements de la commune

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux de logements sociaux sur la commune s'élevait à 18,94 %, soit 371 logements. Pour atteindre son objectif légal de 20 % de logements sociaux, le conseil municipal

a voté, lors de la séance du 9 octobre 2017, que tout constructeur d'un programme de plus de quatre logements devrait y intégrer de 25 à 30 % de logements sociaux.

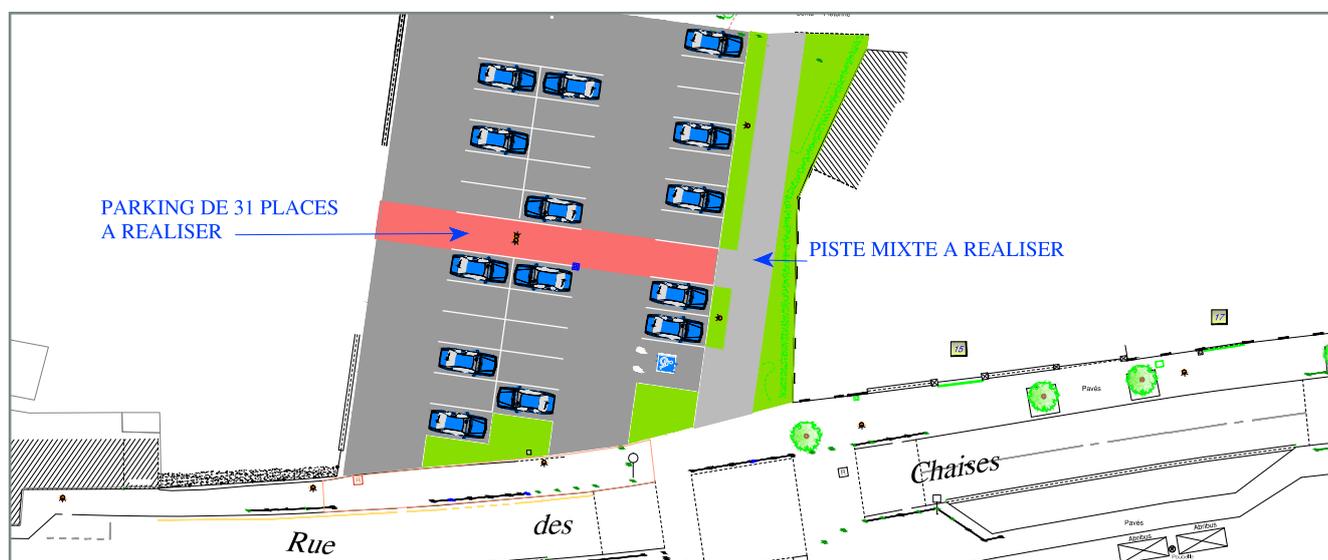
## Les travaux réalisés dernièrement

- ▶ Les volets du presbytère ont été changés.
- ▶ Une des chaudières de la mairie a été remplacée.
- ▶ Une importante campagne d'élagage et d'éclaircissage d'arbres a été entreprise dans le Parc du Gord, la coulée verte des Larris (le long des immeubles HLM) et le long du CM 101.
- ▶ L'ensemble des caniveaux en basalte noir « cassés » place de l'Abbé Franz Stock ont été remplacés.

## Les travaux à réaliser

### Durant l'été

- ▶ **L'extension du parking des écoles Léonard de Vinci, rue des Chaises** : un parking de 22 à 31 emplacements de stationnement sera réalisé le long de la coulée verte. Le cheminement des piétons et des cycles ne se fera plus à travers le parking, il sera sécurisé et s'effectuera par une allée parallèle.



### ▶ Ecoles Léonard de Vinci :

- ▶ des appareils rafraichissants seront posés dans le restaurant scolaire,
- ▶ la climatisation du dortoir de la maternelle sera installée,
- ▶ les revêtements de sols de deux classes à l'école élémentaire seront remplacés.

- ▶ **Vestiaires du stade et au club house des tennis** : les aménagements pour les Personnes à Mobilité Réduite seront réalisés.

- ▶ **Rue de l'ancienne mairie** (entre les rues des vergers et de Voves) : la réfection des trottoirs en enrobé rouge sera entreprise.



### En fin d'année

- ▶ de vieux bâtiments vétustes devenant inutilisables seront démolis,
- ▶ un hangar de 100 m<sup>2</sup> sera construit aux ateliers municipaux,
- ▶ un camion et une tondeuse autotractée seront remplacés.

## ACDC : les membres continuent à rouler



Comme en 2020, les associations sont soumises aux protocoles sanitaires. L'assemblée générale a donc été tenue en distanciel. Malgré des conditions météorologiques peu extraordinaires, les adhérents de l'ACDC continuent de rouler tous les dimanches matin.

Les membres de l'association espèrent pouvoir assister aux différentes cyclos organisées par les clubs environnants et réaliser les événements programmés.

Joyeux anniversaire pour la 100<sup>ème</sup> édition du Coudrion !

N'hésitez pas à rejoindre l'association, l'ambiance est sympathique.



### Contact

[luc2ni@bbox.fr](mailto:luc2ni@bbox.fr) / 07 71 61 25 92

## Comité des Fêtes



Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, il est impossible de planifier les manifestations du Comité des fêtes. Les membres de l'association espèrent qu'il sera possible de vous retrouver à la rentrée de septembre.

### Contact

Maurice COCHIN / 06 18 15 17 52  
[cochin.maurice@orange.fr](mailto:cochin.maurice@orange.fr)

## Couleurs Coudrionnes



Après un début d'expérience en peinture puis quelques années d'arrêt, Marie-France TROFLEAU a ressorti les pinceaux avec Patrice AUBRY comme animateur aux « Couleurs Coudrionnes ». Elle a réalisé à l'huile ce tableau inspiré de « Mas et lavandes en Provence » de Pascal Giroud représentant un mas provençal dans un écrin de verdure, sous un ciel d'orage. Marie-France aspire à de nouveau peindre, dans quelques temps, la Provence, tout en progression ...

### Contact

Philippe RAMOLET / [phramolet@gmail.com](mailto:phramolet@gmail.com)

## BAT



« COVID 19, confinement, couvre-feu, tests... autant de mots que nul ne voudrait plus entendre » mais bien que dans l'incertitude, l'association garde l'espoir de reprendre ses rencontres pour broder, partager, échanger... et pourquoi pas accueillir de nouvelles adhérentes. **Petit rappel pratique :** les rencontres auront lieu les lundis de 9h30 à 16h30 et le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois aux mêmes horaires. Les cours mensuels seront assurés par Pauline TEXIDOR pour la peinture à l'aiguille (le coq en photo) et le reticello par Maryse DEBAREIX. Les dates de ces cours seront mises à jour en temps voulu.

### Contact

Marie Annick Blaise / 06 89 91 73 64 / [eiramkinna@yahoo.fr](mailto:eiramkinna@yahoo.fr)

## Agenda

La circulation très active du virus ne nous permet toujours pas de programmer événements et manifestations. Les informations seront communiquées via l'application Pan-neau Pocket.

## ADRESSES UTILES

SAMU : 15

Police secours : 17

Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112

Allo enfance maltraitée : 119

Femmes battues : 3919

Centre antipoison : 02 41 48 21 21

Pharmacie de garde : faire le 17

Hôtel de police - Rue Dr Maunoury : 02 37 24 75 39

Gendarmerie - Chartres : 02 37 91 27 10

Préfecture d'Eure-et-Loir - Place de la République :  
02 37 27 72 00

Chartres métropole guichet unique : 02 37 23 40 00

SYNELVA : 02 37 91 80 20

Dépannage gaz : 0 800 473 333 (n° azur)

Dépannage eau potable et assainissement :  
02 34 43 90 22

Filibus : 02 37 36 26 98

SNCF : 36 35 (n° à tarif spécial)

## COLLECTE DES ORDURES

Ordures ménagères

Sacs bleus : mardi et vendredi matin

Bac Chartres métropole : collecte le vendredi matin

Emballages ménagers et papiers en mélange

Sacs jaunes ou bac couvercle jaune :

collecte le jeudi matin

Encombrants :

le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois, un mois sur deux

Déchets verts :

Collecte le mardi matin (jusqu'au 30 novembre)

En cas de jour férié, la collecte est reportée  
au lendemain.

Les collectes du vendredi sont reportées au samedi.

Numéro vert : 0 800 22 20 36

[www.agglo.chartres.fr](http://www.agglo.chartres.fr)

## DÉCHETTERIES

CHAMPHOL

rue Fontaine Bouillant – 02 37 21 47 55

(Fermée jeudi et dimanche après-midi)

DAMMARIE

D131, Le Bois Mivoye – 02 37 26 24 90

(Fermée lundi, mercredi matin, jeudi et dimanche après-midi)

HAMEAU DE CHAUNAY

à proximité du rond-point de la jardinerie, entre la D 910 et la RD

821 – 0800 22 20 36

(Fermée mardi et dimanche après-midi)

SAINT-AUBIN-DÉS-BOIS

Le Petit Chêne – 02 37 32 80 13

(Fermée lundi matin, mardi, jeudi et dimanche après-midi)

ROINVILLE

Lieudit Ombreville – 0800 22 20 36

(Fermée mercredi et dimanche après-midi)